Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022







DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE SIPOM DE REVEL **DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt deux, le 15 novembre à 20h 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni au SIPOM de REVEL, sous la présidence de Madame Evelyne ROUANET.

Délégués titulaires	Délégués suppléants

Delegaes titulali				Delegaes suppli	carits	
Nom	Prénom	Statut	Procuration à	Nom	Prénom	Statut
AGAR	Nathalie	Présente		ANDRIEU	Rémi	Absent (e)
AUTHA	Sandrine	Présente	 	ANDRIEU	Keiiii	
BEGARDS				ARKI	Vanina	Absent (e)
	Michel	Présent	 		Karine	Absent (e)
BENNES	Richard	Présent		AUBESQUIER	Nadine	Absent (e)
BERSEILLE	Pascal	Absent		BAHURET	Gisèle	Absent (e)
BONNET	Denis	Présent		BARBASTE	Pierre	Absent (e)
BOURGAREL	Roger	Présent		BATUT	Jean Pierre	Absent (e)
BOUSCATEL	Camille	Présent		BERRO	Jean Christop	Absent (e)
BOUSQUET	Daniel	Présent		BONNEFOY	Magali	Absent (e)
CASTAGNÉ	Didier	Présent		BOUSQUET	Christophe	Absent (e)
CAZELLES	Jean Pierre	Absent		BOYER	Michel	Absent (e)
CESCATO	Francis	Présent	 	BRUNET	Magalie	
						Absent (e)
CHIABRANDO	Marc	Absent		CALMEIN	François	Absent (e)
CLERGEAU	Serge	Absent		CALMET	Nelly	Absent (e)
COLLOT	Adrien	Présent		CAMINADE	Christian	Absent (e)
COMBES	Caroline	Absente	_	CARLIER	Thierry	Absent (e)
CREPY	Fabrice	Proc à RIBA	ULT	CAROCA	Jean	Absent (e)
DAMIEN	Mélanie	Présente	l	CARRIEROU	Elian	Absent (e)
DAYMIER	Marie-	Absente		CLOAREC	Françoise	Absent (e)
DEGRET						
	Jean-Jacques			CODECCO	Serge	Absent (e)
DÉRAMOND	Sébastien	Absent		CORDIEZ	Serge	Absent (e)
DOUZE	Maarten	Présent		COSTIS	Mélaine	Absent (e)
EMBRY	Marie	Présente		COTTEREAU	Matthias	Absent (e)
FABRE	Christian	Présent		COUTUREAU	Isabelle	Absent (e)
FABRE	Danièle	Présente		CREBASSA	Pascale	Absent (e)
FERRAN	Franck	Absent		DE VILLÈLE	Philippe	
FONTES	Gérard	Présent		DISS		Absent (e)
					Laurent	Absent (e)
FOURNIER	Damien	Présent		DURAND	Marc	Absent (e)
GAYCHET	Sèverine	Absent		FABRE	Elodie	Absent (e)
GELIS	Guillaume	Absent		FAGET(DA SILVA)	Odette	Absent (e)
GIRAULT	Katherine	Présente		FIGNES	Jean-Claude	Absent (e)
GIRONIS	Julien	Présent		GROTTO	Emmanuel	Absent (e)
GLAUDE	Ludovic	Absent		HERAILH	Pierre	Absent (e)
GUY	Dhilippo	Drácont				
	Philippe	Présent		IMART	Jean Luc	Absent (e)
HAYANI	Véronique	Absente		JONQUIERES	Vincent,	Absent (e)
HERMET	Marion	Présente		JOURLIAC	Jean	Absent (e)
ISMAN	Rémy	Présent		LAPASSAT	Jean Luc	Absent (e)
LACROUX	Evelyne	Présente		LEBRETON	Delphine	Absent (e)
LARROQUE	Laurence	Absente		LEROUX	Sophie	Absent (e)
LAURENS	Lucienne	Présente		LUCÉNA	François	Absent (e)
LAURENT	Anne	Présente		LUMEAU		
		Alessante			Grégoire	Absent (e)
LUX	Pierre	Absent		MAISON	Pierre	Absent (e)
MARIOJOULS	Roselyne	Présente		MARTY	Francis	Absent (e)
MARTORELL	Didier	Absent		MAUREL	Danièle	Absent (e)
				MERLIO	Gwenaël	Absent (e)
PAPIN	Florence	Présent		METCHE	Marie-José	Absent (e)
PASTRE	Marie	Présente			Marie Line	Absent (e)
PORTA	Raymond	Présent				
	Diame				Jean-Paul	Absent (e)
PORTES	Pierre	Proc à ROU			Patrick	Absent (e)
POUYANNE	Christophe	Absent			Dominique	Absent (e)
PUJOL	Francis	Absent			Jeffrey	Absent (e)
RAVET	Marc	Absent		OULES	Nicole	Absent (e)
REUSSER	Isabelle	Absente			Yannick	Absent (e)
REY	Mickaël	Présent			Samantha	Absent (e)
RIBAULT	Jean-Paul	Présent				Absent (e)
					Emmanuel	
ROUANET	Evelyne	Présente			Vincent	Absent (e)
ROUANET ASTRUC	Géraldine	Absente			Michèle	Absent (e)
ROUGIER	Thierry	Présent				Absent (e)
POLICIET		D T		RIVAIRAN	Laëtitia	Absent (e)
ROUQUET	Serge	Présent				
SASTRE	Serge Roland	Présent		ROUQUET	Jérémy	Absent (e)
SASTRE	Roland	Présent				Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE	Roland Lucette	Présent Présente		SARRALDE	Julien	Absent (e) Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE	Roland Lucette Benoît	Présent Présente Présent		SARRALDE SAURAT	Julien Thierry -	Absent (e) Absent (e) Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre	Présent Présente Présent Présent		SARRALDE SAURAT SAURET	Julien Thierry - Jérôme	Absent (e) Absent (e) Absent (e) Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL TRETON	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre Brigitte	Présent Présent Présent Présent Absente		SARRALDE SAURAT SAURET SERRES	Julien Thierry - Jérôme Jean Louis	Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL TRETON TROUDART	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre Brigitte Corinne	Présent Présent Présent Présent Absente Présente		SARRALDE SAURAT SAURET SERRES SICARD	Julien Thierry - Jérôme Jean Louis Didier	Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL TRETON TROUDART VANDEN BERGUE	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre Brigitte Corinne Isabelle	Présent Présent Présent Présent Absente		SARRALDE SAURAT SAURET SERRES SICARD	Julien Thierry - Jérôme Jean Louis Didier Maryse	Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL TRETON TROUDART VANDEN BERGUE	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre Brigitte Corinne Isabelle	Présent Présent Présent Présent Absente Présente		Sarralde Saurat Sauret Serres Sicard Tequi	Julien Thierry - Jérôme Jean Louis Didier Maryse	Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL TRETON TROUDART VANDEN BERGUE VERNIER	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre Brigitte Corinne Isabelle Jean Claude	Présent Présent Présent Présent Absente Présente Absente Absente Absente		SARRALDE SAURAT SAURET SERRES SICARD TEQUI TERRAT	Julien Thierry - Jérôme Jean Louis Didier Maryse Emmanuelle	Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL TRETON TROUDART VANDEN BERGUE VERNIER VERSCHUEREN	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre Brigitte Corinne Isabelle Jean Claude Paul	Présent Présent Présent Présent Absente Absente Absent Absent Absent		SARRALDE SAURAT SAURET SERRES SICARD TEQUI TERRAT VAN DAELE	Julien Thierry - Jérôme Jean Louis Didier Maryse Emmanuelle Charles	Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL TRETON TROUDART VANDEN BERGUE VERNIER VERSCHUEREN VIALADE	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre Brigitte Corinne Isabelle Jean Claude Paul Reine	Présent Présent Présent Présent Absente Présent Absente Absent Absent Absent Absent		Sarralde Saurat Sauret Serres Sicard Tequi Terrat Van Daele	Julien Thierry - Jérôme Jean Louis Didier Maryse Emmanuelle Charles Lionel	Absent (e)
SASTRE SEGREVILLE SERRE SOUAL TRETON TROUDART VANDEN BERGUE VERNIER VERSCHUEREN	Roland Lucette Benoît Jean-Pierre Brigitte Corinne Isabelle Jean Claude Paul Reine Sophie	Présent Présent Présent Présent Absente Absente Absent Absent Absent		SARRALDE SAURAT SAURET SERRES SICARD TEQUI TERRAT VAN DAELE VIGNA	Julien Thierry - Jérôme Jean Louis Didier Maryse Emmanuelle Charles Lionel Pierre	Absent (e)

Nombre de délégués suppléants présents : 0 Nombre de procurations : 2 Secrétaire de Séance : Madame Danièle FABRE

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

ID: 031-253100572-20221117-2022_30-DE

Envoyé en préfecture le 17/11/2022 Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le vembre 2022

Berger Levrault

ID: 031-253100572-20221117-2022_30-DE

Objet : Collecte Déchets Verts sur la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorézois

La Présidente fait part de la demande renouvelée de la Communauté de Communes « Lauragais Revel Sorézois» , relative à une collecte de déchets verts sur la commune de REVEL, commune faisant partie de cette intercommunalité.

En application de la délibération relative aux tarifs de prestations rendues par le SIPOM, la Présidente présente aux membres du Conseil Syndical un projet de convention qui fixe les modalités de cette prestation.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré décide :

- De valider la proposition de convention ci annexée,
- D'autoriser la Présidente à signer cette convention avec la Communauté de Communes « Lauragais Revel Sorézois ».

Fait à Revel, le 15 novembre 2022,

La Présidente,

Evelyne

Acte rendu exécutoire Après son envoi en Préfecture le : Le 18 novembre 2022

2



Extrait du registre des délibérations SIPOM de REVEL, Conseil Syndica

ID: 031-253100572-20221117-2022_30-DE





CONVENTION « COLLECTE DES DÉCHETS VERTS »

Entre le

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES de REVEL Et

la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SOREZOIS POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE REVEL

Il est établi la convention suivante entre :

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES de REVEL (SIPOM), représenté par la Présidente, Madame Evelyne ROUANET, en vertu de la délibération en date du,

d'une part,

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS pour le compte de la commune de REVEL, représentée par le Président, Monsieur Laurent HOURQUET, en vertu de la délibération en date du,

Vu la convention de collecte des déchets verts établie pour une durée de quatre ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 31 décembre 2022.

Vu la demande de renouvellement de la convention de collecte des déchets verts pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Article 1: Objet

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois conventionne avec le SIPOM afin d'organiser la collecte des déchets verts des particuliers sur le territoire intercommunal.

Le SIPOM de Revel possède un parc de véhicules de collecte qui permet d'envisager d'exécuter cette prestation pour le compte d'autres collectivités. L'intervention de l'un des véhicules de collecte du SIPOM fera l'objet d'une facturation auprès de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois selon un prix horaire fixé par délibération et pouvant être révisé annuellement.

Afin de permettre la poursuite de ce service, il est proposé de renouveler une convention pluriannuelle portant collecte des déchets verts, qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée de quatre ans.





Extrait du registre des délibérations SIPOM de REVEL, Conseil Syndical

ID: 031-253100572-20221117-2022_30-DE

Seuls les déchets végétaux non souillés sont collectés : le bois, les branchages, la tonte de gazon, les mauvaises herbes, les feuillages, les fleurs fanées....

Ne sont pas récupérés: la terre, le terreau, les cailloux, pierres, graviers, morceaux de brique, les ferrailles, plastiques, gravats, les déchets végétaux souillés (produits chimiques, autres matières,) les déchets verts en vrac.

Le SIPOM sera chargé de ne collecter que les déchets présentés dans les bacs spécifiques homologués proposés par la Ville de REVEL.

Les bacs de déchets devront être déposés les jours de collecte, avant 8 h du matin, devant le domicile.

Article 2 : Traitement et règlement

Le traitement des déchets verts sera assuré par TRIFYL qui facturera sa prestation directement à la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois. Le SIPOM de Revel adressera mensuellement à la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois, les justificatifs des tonnages collectés ainsi que les avis de sommes à payer en rapport avec ses prestations de collecte, pour le compte de la collectivité bénéficiaire.

Article 3 : Durée - modalités

La présente convention est établie pour une durée de 4 ans : du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Le planning des interventions sera établi annuellement et conjointement par les services techniques de la ville de Revel et les services du SIPOM.

La communication du planning aux administrés est à la charge de la collectivité bénéficiaire.

Article 4 : Continuité du service

Ces interventions ne pourront être exécutées qu'en fonction des disponibilités des services du SIPOM.

Article 5 : Modifications – Résiliation - Litiges

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Les parties peuvent mettre fin à tout moment à la présente convention sous réserve d'un préavis d'un mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux. En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence du Tribunal Administratif de Toulouse.

Pour la Communauté de Communes Lauragais Revel et Sorèzois Le Président, Laurent HOURQUET

Pour le SIPOM La Présidente. **Evelyne ROUANET**

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le



ID: 031-253100572-20221117-2022_30-DE